

le réseau national **École**
constitue un collectif
de travail ouvert
composé de militants
communistes, associatifs
et syndicaux qui ont
à cœur de travailler
à la transformation
progressiste de l'École

n°38 avril 2009

la lettre

réussir la transformation progressiste de l'École

n'hésitez pas
à nous faire suivre
vos informations
ou initiatives
afin que nous puissions
les relayer

le secrétariat du réseau
mail : ecole@pcf.fr
Tél : 01 40 40 12 05
www.pcf.fr

Sortir de la tourmente libérale

édito

Depuis plusieurs mois, l'École et l'Enseignement supérieur sont au centre de l'actualité. Il est vrai que, ces dernières années, les réformes engagées dans de nombreux pays européens sur la base du processus de Lisbonne heurtent de plein fouet le développement d'une véritable démocratisation, et les principes mêmes de service public d'éducation et de recherche auxquels nous sommes attachés.

Le capitalisme est en crise. Pour sortir de ses contradictions, ses représentants mettent en œuvre, partout en Europe et dans le monde, une véritable contre-révolution néolibérale qui saccage tout ce que les luttes ont permis de construire et de faire avancer. L'école est dans la tourmente libérale, pour les forces du capital, il s'agit d'en finir avec le compromis républicain issu de la Résistance et du plan Langevin-Wallon qui préconisait une culture commune de haut niveau pour tous. Le remodelage s'effectue à marche forcée. Il s'inscrit dans le processus de Lisbonne (Conseil européen 2000) visant à appliquer les logiques libérales à l'éducation, afin de faire de "l'Europe, l'économie de la connaissance la plus compétitive et la plus dynamique du monde". Autrement dit : l'adaptation de l'école à la compétition économique mondiale. Ce projet implique tout à la fois des systèmes éducatifs beaucoup plus performants, dans la capacité à accroître le nombre d'élèves sortant à un niveau de formation élevée, mais aussi un remodelage idéologique de ces nouveaux salariés, leur faire accepter les contraintes de la concurrence, à savoir la modération salariale, la flexibilité.

L'école du XXI^{ème} siècle qu'appellent de leurs vœux Sarkozy et Darcos, c'est l'école qui génère une main d'œuvre idéologiquement docile, techniquement qualifiée. Quant aux moins qualifiés, il faut aussi qu'ils puissent s'adapter sans revendiquer à des tâches d'exécution.

Sauf qu'un tel projet heurte les valeurs profondes d'égalité et de justice sociale qui restent malgré tout le fondement de l'école républicaine et la conception des métiers de l'éducation dont sont porteurs de nombreux enseignants. En témoignent les nombreux mouvements qui se développent, avec une approche globale du problème "de la Maternelle à l'Université". De plus en plus se fait jour que l'école est un enjeu de société, elle doit permettre à toutes et à tous l'accès aux savoirs fondamentaux, elle doit viser à l'émancipation et l'épanouissement des individus contre toutes formes d'aliénation.

Pour aller dans ce sens, nous savons que les luttes, aussi nombreuses soient-elles, n'y suffiront pas. Il faut aussi le rassemblement de toutes les forces qui, à gauche, veulent construire une alternative par l'élaboration d'un projet partagé⁽¹⁾. Le réseau École du Parti communiste a décidé, pour aller dans ce sens, de réactualiser son projet, ses propositions, de prendre toutes les initiatives utiles pour donner crédit à l'émergence de ce projet alternatif, portant l'ambition d'une transformation progressiste de l'école. Ce travail s'inscrit dans la durée, nous solliciterons pour le mener à bien tous les apports que recèle notre réseau.

Dans l'immédiat, l'élection européenne du mois de juin doit permettre de sanctionner dans les urnes les politiques de marchandisation de l'éducation, pour qu'il en soit ainsi nous appelons jusqu'au 7 juin à la mobilisation de chacune et de chacun.

Bernard Calabuig

membre de l'exécutif national, responsable du réseau École

DANS CE NUMÉRO

Mouvement social et politique
la rencontre nécessaire *page 2*

Agitations politiciennes
autour des réformes
du système éducatif *page 3*

Intervention au Sénat de
Brigitte Gonthier-Maurin *page 5*

L'école maternelle
quel avenir ? Débat
à Aubenas (Ardèche) *page 7*

(1) voir page suivante la tribune de José Tovar publiée dans l'Humanité du 16 avril

la rencontre nécessaire

José Tovar
secrétaire national
du réseau **École**

Les luttes qui se développent depuis plus de deux mois dans l'éducation, de la maternelle à l'université, posent des questions de société fondamentales concernant la place des services publics, le rôle des savoirs dans la conception même de l'économie et de la société, la recomposition du salariat. Mais le manque de débouché politique montre, une fois de plus, l'urgence d'une véritable alternative dans laquelle le mouvement social devrait prendre toute sa part.

Les réformes engagées touchent aux fondamentaux du service public national d'éducation et de formation : réformes de l'école élémentaire, du collège et du lycée sur la base d'une refonte réductrice des programmes; autonomie et mise en concurrence des établissements entre eux ; mise en place de la LRU impliquant le développement du financement privé des universités et une recherche assujettie aux règles de la compétitivité et du marché... toutes ces mesures posent à priori une conception nouvelle des apprentissages et des savoirs nécessaires aux individus en fonction de la place qui leur est assignée dans le système de production et dans la société (d'où la réforme de la formation des enseignants). Les élèves issus des milieux favorisés, auxquels s'ajouteront les plus "méritants" provenant des classes populaires trouveront dans les établissements réservés à l'élite ou dans le privé les contenus de formation nécessaires pour perpétuer leur système de domination dans l'optique néo-libérale en vogue. Quant aux autres, ils devront se contenter de l'"ordinaire" assuré par le service public transformé afin de faciliter l'apprentissage des conduites, comportements et valeurs véhiculés par les nouveaux modèles d'organisation des scolarités : Individualisation, flexibilité, soumission à l'autorité, division du travail et mise en concurrence des personnes, conformité aux standards idéologiques, économiques et sociaux dominants.

C'est bien d'une véritable révolution dans la conception même du système éducatif dont il est question ici, conforme en tous points aux recommandations formulées au niveau européen par les agendas de Bologne (1998) et de Lisbonne (2000), visant à "construire l'économie de la connaissance la plus compétitive au monde"⁽¹⁾: une réforme globale, pièce essentielle du projet de refondation sociale mis en œuvre par le gouvernement Sarkozy. D'où l'acharnement mis à vouloir l'imposer malgré l'opposition de l'immense majorité des acteurs de la communauté universitaire. C'est contre les effets les plus inacceptables de cette politique (suppressions massives de postes, appauvrissement des enseignements, réforme liberticide du statuts des enseignants-chercheurs, privatisation rampante, marchandisation du savoir...) que continue et se durcit la mobilisation des enseignants et des étudiants aujourd'hui, mettant en cause ses principes même.

Mais force est de constater que l'absence de projet alternatif visible constitue, une fois de plus, un handicap qui fait obstacle au succès des luttes. C'est que, sur le

fond, ces réformes font l'objet d'un consensus implicite entre les forces de la droite libérale-autoritaire et celles du social-libéralisme⁽²⁾. D'autres propositions de réforme existent, allant dans un sens progressiste, avancées notamment par les syndicats ou par le réseau École du PCF. Mais faute d'être portées par un projet politique unitaire et cohérent, elles restent ignorées des médias et confinées dans des cercles restreints de militants et de spécialistes. Face à un pouvoir autoritaire, s'appuyant sur des institutions taillées sur mesure et bien déterminé à ne rien céder sur l'essentiel, l'impasse est mortifère. Il est temps aujourd'hui d'affronter cette question ouvertement, sous peine d'aboutir à de nouveaux reculs de civilisation et à la résignation face aux dogmes de l'idéologie libérale.

En finir avec l'opposition mouvement social/politique

Les divisions du mouvement syndical résultant des relations de dépendance plus ou moins étroite qui ont marqué, tout au long du XX^{ème} siècle, les rapports entre syndicats et partis politiques ont ancré aujourd'hui dans les esprits le dogme selon lequel "le syndicalisme ne doit pas faire de politique", le rôle des partis étant, au mieux, de relayer en termes réglementaires au niveau des institutions du pouvoir d'État les revendications syndicales⁽³⁾.

Le mouvement social ne peut se substituer au politique. Mais pour être totalement crédible, la plupart des organisations qui l'animent sont amenées à expliciter les conditions politiques qui permettraient la mise en œuvre des revendications qu'elles avancent. Rien ne justifie donc cette division des rôles paralysante et mortifère.

On peut comprendre que le poids d'une histoire (soumission du syndical au politique et manipulations diverses tendant à instrumentaliser les syndicats et associations au service d'objectifs politiques, voire politiques) ait creusé des fossés de méfiance entre ces deux instances de l'action des hommes pour leur émancipation économique et sociale. Mais l'indépendance totale d'organisation, de réflexion et d'initiative des uns et des autres sont aujourd'hui des principes qui se sont imposés. La possibilité de discuter d'égal à égal pour parvenir à des stratégies d'action convergentes, voire – pourquoi pas – des propositions alternatives communes devient aujourd'hui crédible, et refuser cette perspective par crainte de retomber dans les dérives d'antan paralyse toute perspective d'évolution du rapport des forces en faveur des transformations nécessaires. Jusqu'à quand ?

(1) Les mêmes tentatives visant à imposer des réformes similaires sont en œuvre dans d'autres pays d'Europe (Espagne ; Italie ; Grèce...) provoquant des mobilisations importantes.

(2) 20 organisations syndicales et associatives de la mouvance réformatrice regroupées autour du mot d'ordre *De l'ambition pour les lycées* travaillent actuellement à l'élaboration de contre propositions au plan Darcos sur le lycée qui, gommant ses aspects les plus inacceptables, restent fondamentalement dans la même logique. Par ailleurs,

Plusieurs d'entre elles ont décidé d'organiser des *Assises nationales de l'éducation* à Paris le 6 juin 2009, sous la houlette du Réseau des villes éducatrices présidé par Y. Fournel, maire adjoint (PS) de Lyon.

(3) Cette remarque vaut particulièrement pour la France, la doctrine social-démocrate ayant une pratique beaucoup moins rigide dans d'autres pays où les syndicats peuvent y compris être partie constitutive du parti politique, mais la soumission du syndical au politique reste la constante.

et du lycée en particulier

José Tovar
secrétaire national
du réseau **École**

Comment faire passer l'idéologie libérale-libertaire d'une école conçue entièrement pour les classes moyennes en profitant des bévues stratégiques d'un gouvernement libéral-autoritaire qui, sur le fond, veut imposer la même réforme, à quelques nuances près ?

9 octobre 2008 : "Appel de Rennes" issu des *Rencontres nationales pour l'Éducation* organisées par la Ligue de l'Enseignement pour valider son projet éducatif. Il est signé par 37 organisations : mouvements pédagogiques (à peu près tous, dont le GFEN) ; des syndicats (dont la FSU, le SGEN-CFDT, l'UNSA, l'UNEF, l'UNL), l'AMF (*Association des Maires de France*), et une cinquantaine d'élus (dont Martine Aubry, B. Delanoë...)

15 février 2009 : "3ème conférence de presse de 20 organisations⁽¹⁾ sous l'appellation **De l'ambition pour les lycées**, pour annoncer un travail de réflexion entrepris en commun depuis novembre 2008 et visant à proposer une véritable réforme du lycée : annonce de "5 chantiers prioritaires" et de "9 propositions concernant l'organisation, le fonctionnement et les contenus d'enseignement au lycée".

6 juin 2009 : suite à l'"Appel de Rennes", le RFVE (*Réseau français des villes éducatives*, présidé par Y. Fournel, maire adjoint (PS) de Lyon) organise des *Assises nationales* avec pour objectif de proposer au pays un projet de "Refondation du projet national en matière d'éducation", pensé à partir du projet de la Ligue de l'Enseignement : "Refonder l'école pour qu'elle soit celle de tous".

Pendant ce temps : après avoir reculé d'un an la mise en œuvre de sa réforme afin, dit-il, de relancer la concertation, Darcos a missionné Descoings (directeur de Sciences Po) pour faire le tour des académies et inciter recteurs et I.A. à "expérimenter" des pans entiers du projet de réforme contesté par le mouvement social. Ce qui semble se faire sans grandes difficultés⁽²⁾.

les « 9 propositions pour le lycée » et les « 5 chantiers (verrous) prioritaires » du Groupe des 20 pour la réduction des inégalités scolaires

- Orientation générale : un enseignement organisé en "modules" : certains seront communs à tous les élèves (une culture commune à redéfinir), d'autres seront à option (d'exploration en seconde ; de spécialisation progressive en terminale) certains pourront être conçus localement par l'équipe pédagogique, en fonction du profil des élèves et du projet pédagogique de l'établissement.
- La validation des acquis se fera par **contrôle continu**, l'obtention du baccalauréat résultant de la capitalisation d'un certain nombre de modules, auxquels s'ajouteront une "épreuve intégrée de parcours" (modèle soutenance de TPE ?), et une "épreuve de fin de terminale" (épreuve de culture générale ?).
- Fusion, dans ce cadre, des voies technologique et générale, mais maintien de la voie professionnelle (en trois ans ?).
- L'**horaire de cours** des élèves sera **réduit** pour faciliter les activités "hors temps scolaire".
- Les **parcours scolaires** des élèves seraient encore plus **individualisés** en fonction de leur projet personnel.
- **Autonomie renforcée des établissements** avec « mise en réseau sur un territoire donné dans une logique de complémentarité pour éviter toute concurrence ». Dans ce cadre, le projet d'établissement devient le cadre qui détermine le reste : redéfinition des instances collectives de gestion et participation des enseignants au pilotage de l'établissement, plus d'autonomie aux équipes éducatives et renforcement de la collégialité dans les prises de décision ; renforcement des responsabilités et pouvoirs donnés aux élèves.
- La conception même du **métier d'enseignant** "devra évoluer" : il ne sera plus un "simple spécialiste dans sa discipline", mais assumera plus de **fonction éducative et d'accompagnement** de l'élève, avec deux fonctions essentielles : aider celui-ci à élaborer son parcours personnel (projet, orientation...), et suivi des apprentissages (dans l'esprit « compagnonnage » ou tutorat).

La mise en œuvre de ces principes implique évidemment des conséquences importantes sur l'organisation de la vie des établissements et sur la conception du métier d'enseignant.

Les objectifs affichés : faire évoluer le lycée vers plus d'équité, par une plus grande réduction des inégalités scolaires. Pour cela, faire sauter des "verrous connus de tous" et auxquels personne n'ose s'attaquer "de peur de faire des vagues".

(1) On y trouve des organisations syndicales (SE-UNSA ; SGEN-CFDT ; UNEF ; la FCPE ; la Confédération étudiante, mais la FSU n'y est plus) la plupart des associations d'éducation populaire (Ligue de l'Enseignement et ses satellites type CEMEA...), le GFEN, annoncé comme signataire dans un premier temps, semble s'en être retiré depuis ; ou encore des mouvements pédagogiques (ICEM-Freinet ; CRAP-Cahiers

pédagogiques) ; le tout sous la houlette de l'ARF (Association des régions de France), émanation du PS sous la direction de J. Auxiette, (président de la région Pays de la Loire)...

(2) Dans une conférence de presse, le 13 février, le groupe des 20 a exprimé son inquiétude à ce sujet, pour demander "qui pilote quoi ?"



QUELQUES COMMENTAIRES

Sur la forme

Il s'agit d'une "mise en musique" très avancée du projet adopté par la Ligue de l'Enseignement en juin 2005 : "Refonder l'école pour qu'elle soit celle de tous", après l'adoption par le Parlement de la loi d'orientation Fillion, complétée par la loi Borloo, qui prévoyait le retour à l'orientation des jeunes en échec scolaire vers l'apprentissage dès la classe de 5ème, et l'important mouvement lycéen et enseignant qui s'était développé cette année-là.

Il est bien question ici d'une "refondation" (et non pas d'une simple réforme, dans la mesure où c'est la globalité de l'institution qui est remise en cause): signe que ces organisations jugent que la situation de l'école est grave. Les documents dont nous disposons sont peu disert sur le sujet : on ne saura donc pas quelle est l'analyse qu'elles en font. Ce qui est certain, par contre, c'est que ses initiateurs s'inscrivent d'emblée dans l'appel au dialogue lancé par le ministre Darcos, qu'ils avaient apprécié positivement les déclarations d'intention de J.P. Gaudemar, principal artisan chargé de conduire la réforme par le ministre, et qu'elles entendent contribuer, par leurs propositions, à restaurer le dialogue et aboutir à cette réforme. Mais – et c'est là que le bât blesse – ils reprochent au ministre d'avoir voulu imposer sur le mode de l'urgence une réforme trop brutalement présentée, en particulier du fait qu'elle coïncide avec l'annonce, une fois de plus, de milliers de suppressions de postes, au point que cet objectif apparaît aux yeux de l'opinion comme le véritable motif de la réforme, risquant ainsi d'aboutir à son échec !

Le reproche qui est fait est donc celui d'une maladresse politique, et non d'un désaccord avec les propositions avancées ! **C'est que, pour l'essentiel, ces propositions ne se distinguent pas fondamentalement du projet Darcos !**

NB : Certaines questions "sensibles" sont évitées. Ex : quid de la formation de ces nouveaux enseignants ? quid du mode de recrutement des personnels ? national ou local ? par qui ? le chef d'établissement ? quel statut pour ces enseignants ? ... questions qui ne peuvent être évacuées dans ce nouveau cadre d'autonomie des établissements...

En préparation : une offensive politique de grande envergure, à ne pas sous estimer

- Parce qu'il sera demain très difficile de combattre des propositions avancées par des associations dont la compétence en matière éducative ne saurait être contestée et qui, aujourd'hui, sont pour la plupart parties prenantes de la lutte unitaire contre les projets Péresse-Darcos. Stratégiquement, c'est bien joué de la part du PS qui se contentera de les relayer sur le plan politique, éventuellement sur le plan législatif le jour où l'opportunité s'en présentera*.

- Parce qu'elle vient dans un contexte où c'est la seule "alternative" audible par la communauté éducative, du fait du champ d'influences couvert par les organisations signataires (même le GFEN, dans un premier temps au moins, s'y est laissé prendre !). Aucune autre proposition n'est avancée sur la place publique par les organisations politiques de gauche (PS, PC, NPA, Verts, gauche radicale... aux abonnés absents, en tout cas au niveau

médiatique !) et dans ces conditions, le mouvement social autour de l'école risque de s'épuiser après les reculs tactiques du gouvernement : sur les RASED (annulation des suppressions de postes prévues en 2009) ; report d'un an des réformes sur la formation des maîtres et sur le lycée ; négociations en cours sur le statut des enseignants-chercheurs après déjà plusieurs reculs...

- Parce que les jeunes enseignants sont très perméables à l'idéologie que véhiculent ces propositions : en apparence, une défense acharnée du service public et de la lutte contre les inégalités, pour une école qui développe l'apprentissage de la citoyenneté et d'une culture élitiste ; en réalité, une défaite en race campagne sur l'exigence d'apprentissages disciplinaires de haut niveau pour tous !

* On remarquera, à ce propos, que le PS n'a toujours pas de projet éducatif, situation qui dure depuis le fiasco de l'aventure Allègre ministre de l'Éducation nationale...

Sur le fond : l'école à la carte

Un enseignement éclaté (parcellisation des savoirs) ; **individualisé** (l'élève seul responsable de ses choix), aux **contenus programmatiques appauvris** (suppression de disciplines, un socle commun réduit pour tous) et faisant une place importante aux **activités péri-scolaires** (où les associations espèrent trouver leur place), d'où **réduction des heures de cours**. Le tout dans des **établissements autonomes**, ayant même le pouvoir de décider d'une partie des contenus d'enseignement ! Contrairement à l'intention affichée, c'est la fin de l'école égalitaire pour tous les élèves, et la fin de la diversification des filières qui ont permis les progrès enregistrés depuis 50 ans.

L'école à la carte, dénationalisée/relocalisée sous le haut patronage d'associations d'élus qui "contrôlent" aujourd'hui la quasi totalité des régions, une majorité de Conseils généraux et un nombre très important de grandes villes, ce qui garantit la capacité à financer ces réformes. Dans cette redistribution du jeu et des responsabilités entre collectivités territoriales, le modèle d'organisation de l'enseignement privé (autonomie de gestion des établissements et organisation territoriale en réseau par affinités idéologiques et/ou religieuses, subventionnés par les collectivités territoriales) tend à s'imposer.

Des enseignants plurifonctionnels, assurant en plus de leurs cours des activités "d'accompagnement" au sens scolaire du terme (aide aux devoirs, soutien, activités culturelles péri scolaire diverses financées... par les collectivités territoriales !), mais aussi d'éducation et d'orientation : manière efficace de réduire la diversité des intervenants ! (et de gagner des postes !).

Un baccalauréat pour une part essentielle par capitalisation de modules évalués en contrôle continu, qui n'aura plus de valeur nationale et ne donnera donc plus droit d'entrée à l'université : la réforme de l'enseignement supérieur est en vue... (la Ligue de l'Enseignement a annoncé qu'elle y travaille...).

Quelles initiatives prendre pour mettre ce plan en échec ?

Propositions à discuter

Avant tout, faire connaître ce qui se trame, pour alerter sur la gravité de l'offensive par l'intermédiaire des militants du réseau, les appeler à développer les interventions multiformes auprès des médias, par exemple...

Avancer des contre-propositions

En tant que Réseau École, à partir de notre projet. Ex : 10 propositions pour sortir de la crise actuelle ; initiative des parlementaires ? de l'ANECR ? tribune libre dans l'Huma ?

Examiner de près les autres contre-projets existants (Snes ; société des agrégés).

Quelle initiative en direction des autres partis de gauche ? (PCF, PS, Verts ; NPA, PG... leur proposer une expression commune ?

visant à exclure les communes de moins de 2000 habitants du dispositif du service d'accueil des élèves d'écoles maternelles et élémentaires

**Brigitte
Gonthier-Maurin**

sénatrice
des Hauts-de-Seine

Groupe communiste
républicain et citoyen
et des sénateurs du Parti
de gauche

membre de la commission
des Affaires culturelles

Monsieur le président, monsieur le ministre, mes chers collègues, la loi instituant un droit d'accueil pour les élèves des écoles maternelles et élémentaires pendant le temps scolaire n'a même pas un an. Pourtant, nous voici de nouveau réunis dans cet hémicycle pour la deuxième fois depuis le début de l'année pour débattre de sa modification !

Trois propositions de loi relatives à ce texte ont déjà été déposées au Sénat, dont celle que j'ai défendue au nom de mon groupe le 20 janvier dernier et qui tendait à l'abroger. Trois propositions de loi, c'est beaucoup, mais c'est justifié tant les difficultés entraînées par ce texte voté en urgence sont réelles. Car, nous le savons tous ici, ces difficultés ne sont pas le fruit de l'imagination de maires réfractaires.

Comme je l'avais souligné le 20 janvier la loi instituant un droit d'accueil pour les élèves des écoles maternelles et élémentaires pendant le temps scolaire, nous sommes face à une loi aux contours imprécis, ne fixant aucun taux d'encadrement, alors que sont concernés de jeunes enfants, et ne déterminant pas les qualifications minimales requises pour les personnels sollicités.

De nombreux maires ont conscience que les conditions de sécurité, de responsabilité et de qualité en matière d'encadrement ne sont pas réunies pour appliquer cette loi. De surcroît, ils rencontrent des difficultés pour trouver des personnels. Pour les communes de petite taille, notamment rurales, il suffit qu'un enseignant soit en grève pour que l'organisation de ce service incombe aux maires. Or, faute de personnel, cette obligation est impossible à respecter.

Ces problèmes se retrouvent dans les communes urbaines à forte densité, car le nombre d'écoles, et donc d'élèves, est important alors que l'effectif des personnels communaux mobilisables est insuffisant.

La proposition de loi dont nous débattons aujourd'hui fixe le seuil « critique » d'application du SMA aux communes de moins de 2 000 habitants.

Dans une proposition de loi déposée en octobre dernier, notre collègue Jean-Louis Masson a, pour sa part, fixé ce seuil à moins de 1 500 habitants. Toutefois, nous n'avions pu avoir ce débat le 20 janvier dernier, car la commission des affaires culturelles avait demandé au Sénat de se prononcer sur ses conclusions et non sur notre texte. De ce fait, les amendements déposés par nos collègues, dont celui de Pierre-Yves Collombat visant à introduire dans la loi une dérogation pour les communes de moins de 3 500 habitants, n'avaient pu être examinés.

Ce débat dérange, semble-t-il, au sein même de votre majorité.

En réalité, les aménagements de la loi que nous proposons tentent de préserver les petites communes, notamment rurales. Ils montrent bien que cette loi, telle qu'elle a été conçue et votée, n'est tout simplement pas applicable de manière égale sur tout le territoire.

Le gouvernement a présenté ce service d'accueil aux parents comme un droit relevant du service public, interprétation qu'a d'ailleurs confirmée le Conseil constitutionnel dans sa décision du 7 août 2008.

Or les éléments constitutifs d'un service public sont loin d'être réunis puisque la loi porte en elle une inégalité de traitement des enfants. Elle ne leur garantit pas, notamment, d'être accueillis partout dans les mêmes conditions d'encadrement et de qualification. La notion de « qualités nécessaires » est en effet laissée à l'appréciation du maire. De fait, ces derniers sont contraints de faire avec les moyens du bord !

Le gouvernement avait été amplement alerté sur ces points de blocage, tous pointés avec force en juillet dernier par nombre d'entre nous. Ces blocages ont du reste entraîné des recours devant les tribunaux contre les maires et vous ont ensuite conduit, monsieur le ministre, à adresser coup sur coup aux inspecteurs d'académie deux notes leur enjoignant d'aider les communes, notamment dans la constitution de la liste « vivier ».

De ce point de vue, le recours aux jeunes retraités de l'éducation nationale a provoqué de l'indignation, d'autant que le SMA a d'abord été instauré par le gouvernement en prévision de conflits qui l'opposeraient à ses fonctionnaires, conflits qui découlent de la dégradation des conditions du bon exercice du service public de l'éducation.

Que penser d'une inspection académique qui sollicite les élèves, majeurs bien sûr, d'un lycée professionnel à Angers en formation de brevet d'études professionnelles sanitaires et sociales et d'aide-soignant ?

Les communes se heurtent à une autre difficulté : anticiper le nombre d'enfants à accueillir.

Sur cette question, dans votre note du 25 février, vous incitez les inspecteurs d'académie à veiller « à ce qu'au sein des écoles concernées par la mise en œuvre du droit d'accueil, un relevé du nombre prévisionnel d'élèves désireux de bénéficier du droit d'accueil puisse être établi ».



INTERVENTION DE BRIGITTE GONTHIER-MAURIN (suite)

Or la loi précise bien, en son article 5 : « La commune met en place le service d'accueil à destination des élèves d'une école maternelle ou élémentaire publique située sur son territoire lorsque le nombre des personnes qui ont déclaré leur intention de participer à la grève en application du premier alinéa est égal ou supérieur à 25 % du nombre de personnes qui exercent des fonctions d'enseignement dans cette école.

« Les familles sont informées des modalités d'organisation du service d'accueil par la commune et, le cas échéant, par les maires d'arrondissement. »

La loi ne dit pas que les familles doivent faire part de leur intention de bénéficier du service d'accueil.

Pourtant, le compte rendu fait par l'Association des maires ruraux de France, l'AMRF, d'une rencontre qu'elle a eue avec vous le 28 janvier dernier indique qu'un compromis à destination des communes de moins de 3 500 habitants serait intervenu, compromis aux termes duquel les communes de moins de 3 500 habitants ne seraient obligées d'organiser un service d'accueil qu'à partir de la volonté déclarée des familles d'en bénéficier. Le délai préalable dans lequel les familles devraient formuler expressément leur demande reste à déterminer.

Depuis cette rencontre, vos services et l'AMRF travailleraient à la définition – je cite ici l'Association – « des modalités concrètes d'application qui seraient inscrites dans un texte d'application de la loi ».

Des aménagements de la loi ont donc bien déjà été envisagés pour les communes rurales.

Pourtant, le 20 janvier dernier, devant cette assemblée, en évoquant, monsieur le ministre, le souhait exprimé par certains de distinguer le cas des communes rurales de celui des zones urbaines, vous aviez expliqué – et vous venez de le redire – que, « en créant une telle inégalité, nous nous heurterions à un principe constitutionnel » avant d'ajouter : « Comment prétendre en effet qu'un enfant des champs ait moins besoin de ce service qu'un enfant des villes ? »

Il y a donc les principes et la réalité !

Cette réalité, c'est celle d'une mauvaise loi qui, à notre avis, doit toujours être abrogée.

Pour autant, nous estimons aujourd'hui, comme M. Philippe Richert l'indique dans son rapport, que l'adoption de cette proposition de loi « ouvrirait la voie à la remise en cause de la compétence communale pour toutes les collectivités ». Elle constituerait donc une première brèche pour remettre en cause le service d'accueil dans son ensemble.

Cette occasion d'ouvrir une brèche, que nous considérons comme une première étape, nous avons décidé de la saisir ; c'est pourquoi nous soutenons cette proposition de loi.

Annie Mandois
secrétaire nationale
du réseau **École**

Je vous propose que nous réfléchissions ensemble à "cet avenir" à partir d'un état des lieux de la situation actuelle, de comment on en est arrivé là et comment reconstruire un avenir positif.

L'histoire de l'école maternelle se confond dès son origine avec celle de l'école publique. C'est pourquoi, toute attaque particulière ou toute tentative de réduction de son rôle, de ses possibilités d'accueil et de fonctionnement, toute amputation s'inscrivent dans un processus global de démantèlement du système public d'éducation.

Tout comme apparaît tout au long de son histoire, le lien direct entre ses évolutions et les évolutions de la société (dont les évolutions politiques-rapports de forces-luttes).

Se poser la question de son avenir, s'est poser la question de l'avenir de l'école toute entière et de ses missions.

Pas un hasard

Alors que tout le système public d'éducation nationale est menacé, ce n'est pas un hasard si la menace et le danger pèsent et sont d'autant plus proches pour l'école maternelle du fait de sa « non obligation ».

Darcos, alors ministre délégué aux côtés de Luc Ferry, ne déclarait-il pas, en 2003, dans l'émission *Face aux chrétiens*, qu'il voulait freiner la scolarisation des 2 ans pour « libérer des postes ».

Menace et danger qu'il est urgent de mesurer, d'en mesurer les raisons, mais aussi de mesurer l'urgence de trouver les parades et d'empêcher la forfaiture en cours.

Il n'est pas inutile, pour cela, de faire un peu d'histoire. Voilà 40 ans que l'avenir de la maternelle est posé, et tout particulièrement par « le bout » de l'accueil des 2/3 ans.

L'après Mai 68

On peut dire que dans le mouvement de mai 68, porteur d'émancipation, les questions de l'éducation, de sa démocratisation et de ses transformations s'expriment fortement, est reconnu le rôle et la place de l'école maternelle dans le système éducatif.

Cette opinion se trouve renforcée par les avancées des sciences humaines dans la connaissance du développement de l'enfant, l'arrivée (depuis le début des années 60) massive des enfants des classes moyennes et supérieures ainsi que par le développement du mouvement de libération des femmes et leur entrée de plus en plus généralisée dans le monde du travail.

Des luttes se développent pour la construction d'écoles, la réduction des effectifs (alors que la norme était de 55 pour l'ouverture d'une classe), de 45, 40 jusqu'aux 30 admis mais imposé par les luttes et la vigilance car les textes officiels en vigueur encore à ce jour sont ceux de 56 qui situent à 40/45 pour l'ouverture d'une classe.

Face à toutes ces luttes, le pouvoir (souvenons-nous que la droite, mise en difficulté en 67, sort renforcée aux

élections de juin 68) engage une bataille idéologique contre la réduction des effectifs et en particulier contre l'accueil des petits.

69 : Guichard remet en cause le terme « école » pour les maternelles.

Je ne peux résister au plaisir de citer le ministre de l'Éducation de l'époque qui, en décembre 69, est le premier ministre à remettre en cause l'existence d'une « école » à propos des maternelles. Je cite : « Quand nous pensons à la maternelle, nous pensons à l'enfant de 4 ou 5 ans. Mais ce seront bientôt ceux de 2 et 3 ans qui les peupleront si du moins nous voulons répondre à une demande de plus en plus précise et pressante. Cette demande peut nous amener en 5 ou 6 ans à 1 300 000 enfants de plus dans les écoles, pour lesquels il faudra 30 000 maîtresses ». Quel cri du cœur !!!!

Et donc d'ajouter : « Le 5ème plan a émis l'idée de former pour les maternelles des « aides éducatrices ». Est-il tout à fait absurde d'imaginer une structure de l'école maternelle qui permette à ces aides éducatrices, sous la direction des institutrices, de prendre en charge les tout-petits ». On dirait du Darcos, ou Fillon en 2006.

Une déclaration qui fait suite à la volonté d'Edgard Faure, ministre précédent qui, par décret, tente d'abaisser l'âge de la scolarité obligatoire à 5 ans. Ce que tentera Jack Lang plus tard !

Réaction du pouvoir à ce grand mouvement émancipateur de mai 68 où l'éducation et sa démocratisation, le développement de la connaissance du petit enfant et de libération des femmes (toutes données qui sont constitutives d'un grand mouvement d'émancipation humaine donc de lutte contre les inégalités).

On est déjà dans la volonté politique de réduction de la dépense publique, mais aussi plus fondamentalement dans l'attaque des réactionnaires qui n'ont jamais accepté l'école gratuite, laïque, obligatoire, qui constitue en fait une application du principe de l'égalité des hommes en droit.

Autant de mesures et de déclarations qui font se soulever un concert de protestations et d'actions, que nous retrouverons en 78 lorsque, sous Giscard, le ministre Beullac voudra installer le projet Lesur de remplacement des institutrices par des aide-éducatrices à la charge des collectivités locales.

Au cours de ces années, les réactions vont être très fortes et déterminées : d'importantes mobilisations de municipalités – communistes –, d'enseignants, parents vont permettre un développement de l'école maternelle sur tout le territoire, par la construction d'écoles, des réductions d'effectifs et l'accueil d'un plus grand nombre de petits.





1980/2000/2002-2007

Mais dès 1980, nous allons assister à une stagnation puis une régression jusqu'à aujourd'hui, avec une accentuation dans les années 2000 et une accélération considérable depuis 2002/2007.

Il faut mesurer combien les années 80/2002 ont créé les conditions idéologiques de la régression. Sur fond de la montée des idées libérales et social libérales, sous couvert d'une soi-disant meilleure adaptation aux besoins, les gouvernements qui se sont succédés ont accompagné et mis en place la réduction du service public d'éducation et de remise en cause de la maternelle.

En 81, est reposée la question de l'accueil des 2/3ans par le projet Sullerot de création de « crèches scolaires », dans les bâtiments scolaires avec participation financière des familles. Tollé chez enseignants et parents (même PEEp).

En 89, Jospin, par la création des cycles détache la grande section des petites et moyennes.

En fait, tous les textes qui vont suivre vont tous tendre à faire oublier les lois organiques de 1881 – toujours en vigueur – qui stipulent : « les enfants peuvent être admis à l'école maternelle dès l'âge de 2 ans et y rester jusqu'à ce qu'ils aient atteints l'âge de 7 ans », âge ramené à 6 ans dans des décrets ultérieurs ..., en se contentant d'affirmer que l'école accueille les enfants de 3 ans et les 2 ans « en fonction des places disponibles »

Les 150 propositions de François Bayrou en 1994 ne mentionnaient pas l'école maternelle et cet effacement progressif continuera pour arriver à la situation présente.

Les chiffres parlent d'eux mêmes : accueil des 2/3 ans. Nationalement : 35,9% en 2000 - 34,7% en 2001 - 32% en 2002 puis 29,3% en 2004 et 20,9 en 2007.

Académie de Versailles : 11,88% en 2005 - 6,60% en 2008 3,70%, prévisions pour 2011.

92 : 9,03 en 2005- 5,60% en 2008 - prévisions pour 2011 : 2,86%.

Conséquences : une baisse de scolarité des 3/4ans dans le 92 de 97,49% en 2005 à 88,9% en 2008.

Académie : de 96% en 2005 à 93,14% en 2008

Aujourd'hui, cela se traduit, selon le rapport demandé à la cour des comptes par la commission des finances du Sénat – rendu en novembre 2008 – sur la gestion de l'école maternelle, par le plus grand flou au niveau des inspections académiques, rectorats et ministères sur la connaissance réelle et le suivi des besoins exprimés par les familles de scolarisation en maternelle : on y apprend que « ni les rectorats, ni les inspections académiques ne disposent d'informations sur les demandes d'inscription des familles ».

Cette absence d'informations sur la demande, poursuit-il, « peut être jugée étonnante alors que l'État a obligation de répondre favorablement à toute demande de scolarisation à partir de l'âge de 3 ans »... « Cette cécité est tout aussi patente en ce qui concerne la scolarisation à l'âge de 2 ans »... « les recteurs et les inspections académiques sont dans l'impossibilité de connaître le degré d'attractivité de ce dispositif, ni sur l'ampleur des rejets qu'il engendre ». La scolarisation en maternelle semble s'éloigner de plus en plus des préoccupations officielles de l'éducation nationale !!!

Cela s'accompagne d'une bataille d'idées féroce, sur fond de montée de l'ultralibéralisme, d'engagement des « experts » ou personnalités reconnues (Bentolila, Brisset), de réduction drastique des postes et de désengagement de l'État, c'est une vraie « guerre » contre l'accueil des petits » qui est menée. Avec en parallèle, car les besoins des familles... et du marché sont là, la mise sur pied, comme un leitmotiv depuis 40 ans, d'un « nouveau » projet de garde, « d'accueil des jeunes enfants, au ministère de la famille, dont le rapport au Sénat (lui aussi produit en novembre) est clair : la maternelle n'est pas adaptée aux 2/ 3ans pour qui des structures souples de garde suffiraient d'où la proposition (rapport Tabaraud-papon au sénat) de la création de jardins d'éveil payants, installés dans les locaux scolaires (tel que cela existe déjà dans ma vile Levallois-Perret, avec des animateurs de centre de loisirs non formés à la petite enfance). Ce rapport rappelle qu'en avril 2001 Ségolène Royal, alors ministre délégué à la famille, en avait exprimé l'intention mais ce projet était resté lettre morte malgré l'abondement de fonds d'aide à l'investissement pour la petite enfance- européen ?

Quelle permanence dans les objectifs ! Les modernes !!!! Mais quelle difficulté à ce que ces projets voient le jour ! il sera intéressant d'aller chercher le pourquoi : est ce que l'attachement à l'école maternelle n'y serait pas pour quelque chose (enseignement catholique sur les rangs)? Y parviendront ils aujourd'hui ?

PCF/bureau de presse Communiqué du 7 avril 2009

Jardins d'éveil: l'attitude d'une société par rapport à l'enfant est bien fondatrice de la civilisation

Nadine Morano a annoncé vouloir expérimenter des "jardins d'éveil" payant pour les 2-3 ans afin de se substituer à l'école maternelle. Elle a à ce propos bien précisé qu'il ne s'agira que d'un "mode de garde".

Cette idée est loin d'être nouvelle. Cela fait plusieurs années déjà que ce projet refait épisodiquement son apparition avec toujours un but: réduire les coûts. On se souviendra de Xavier Darcos, alors délégué aux côtés de Luc Ferry, qui déclarait en 2003 dans une émission vouloir "freiner la scolarisation des 2 ans pour libérer des postes".

Penser que la maternelle pourrait être remplacée par une garderie, c'est réduire le travail des enseignants au changement de couches !

Pour les communistes, la construction de l'enfant mérite de passer avant les impératifs de rentabilité. La période de 2 à 4 ans est une période d'intense activité, d'acquisition en particulier en ce qui concerne le langage, la pensée logique, de construction de la personnalité, de conscience de soi dans la relation aux autres : un moment propice où peuvent se mettre en place – ou non – des mécanismes, se construire des apprentissages, des réflexions. Toutes les études montrent que les effets positifs de la scolarisation précoce sont incontestables sur la scolarité. S'il est nécessaire d'ouvrir massivement des places en crèche pour les 0-2 ans, la suite doit impérativement en être l'école maternelle.





Europe, pas fortuit : nous sommes dans les programmes européens

En fait, depuis 1990-92 Maastricht, renforcé depuis par la stratégie de Lisbonne, s'est ouvert le grand marché de l'éducation (de la maternelle à l'université et de la crèche au tombeau disent-ils). Qui se double du marché de la petite enfance en 2006.

Ainsi, F. Wurtz révélait, dans l'HD en mai 2006, 3 communications de la commission européenne dont l'une datée du 26 avril concernant « les services sociaux d'intérêt général » – relatif notamment, au logement social, à l'aide aux familles et personnes dans le besoin ainsi qu'à la garde d'enfants – qui les fait tomber sous le coup des règles libérales du marché européen, donc de la concurrence, dont elles étaient exclues ! La commission insistant par ailleurs sur les partenariats « public-privé » dans ces secteurs au nom de la modernisation !

Services publics. Tout « bénéf » : en plus de l'aspect du rapport financier de vente de la marchandise « enseignement ou garde d'enfant », la recherche d'une adaptabilité complète des futurs salariés et citoyens aux besoins immédiats des entreprises, et de soumission au système (flexible, mobile, soumis).

On comprend combien il est important que disparaisse l'école maternelle pour laisser la place aux marchands de garde d'enfants, et que persiste une école au rabais pour le marché du « mauvais élève » comme l'appelle certains ! Aller dans le sens du marché c'est aller, accepter une régression éducative et culturelle considérable et aggraver les inégalités : fini la gratuité, la laïcité, le droit d'accès à une éducation de qualité pour tous.

Chacun d'entre nous est placé devant ce choix en tant que citoyen : est ce cela que nous voulons ? Quelle société ? Quelle école ? Quelle vision de l'homme et de ses rapports aux autres, au monde ?

Pour nous, dans cette école de l'émancipation humaine, la place de la maternelle est incontournable (besoin être offensifs à partir de la réalité, faire différence avec lieux d'accueil de la petite enfance). Pourtant la maternelle, utile, nécessaire ? Acquis. Différence avec autres structures.

La maternelle, depuis 1848, fait partie système d'éducation nationale, et a fait ses preuves même si nous pensions que, comme tout le système scolaire actuel- dans le système capitaliste- participe à la reproduction des inégalités au lieu de les combattre

Il n'en reste pas moins que toutes les études montrent que « les effets positifs de la scolarisation précoce sont incontestables sur la scolarité antérieure, même s'ils s'amointrissent dans le temps (6^{ème}) et les plus grands bénéficiaires sont les enfants des milieux les plus défavorisés et ceux des milieux les plus favorisés. Ces effets sont d'autant plus positifs que la scolarisation en maternelle a été plus longue, (Florin, Suchaud, Meirieu, Passerieux).

Sur place des petits : le moment, la 3^{ème} année, où l'enfant (Rustin-Diatkine- Boysson). On est donc à réduire la maternelle et le travail des enseignants au

changement de couches ! ce qui n'a jamais existé. J'insiste sur l'importance de cette période de 2/4 ans.

La période de 2/4 ans est une période d'intense activité, d'acquisition en particulier en ce qui concerne le langage, la pensée logique, de construction de la personnalité, de conscience de soi dans la relation aux autres : un moment propice où peuvent se mettre en place – ou non – des mécanismes, se construire des apprentissages, des réflexions. Et pour ce qui est de l'école à devenir un « élève ». D'où l'importance de voir tout le travail de transformation à opérer afin que cet outil formidable ne serve pas à fabriquer de l'inégalité scolaire mais bien à réduire les inégalités (voir le danger du projet, face aux réactions de défense, d'une école à 3 ans, réduite à une préparation conforme à une école primaire d'apprentissage réduite au socle commun-cahier de compétences, évaluations, etc.).

La défense passe par sa transformation, dans le sens d'une avancée progressiste de la civilisation, au regard des acquis du XX^{ème} siècle : aux racines de la construction du petit humain, de son développement, de son éthique, de son rapport au monde. « L'attitude de la société par rapport à l'enfant est bien fondatrice de la civilisation ».

En fait, l'arrêt de développement depuis plus de 30 ans n'a pas permis à l'école maternelle de donner toute sa puissance : jamais les conditions ont été réalisées, en particulier dans les petites et moyennes sections pour (effectifs, locaux, rythmes, formation et diversité des personnels, etc.).

Construire un projet commun avec tous les acteurs dont les parents.

Résistance locale, front commun pouvoirs locaux-démocratie citoyenne.

Front social et politique : installation pouvoirs citoyens.

Rôle dans institutions- changement des institutions.

Nos propositions :

- école obligatoire à 3 ans avec possibilité d'accueil dès 2 ans si les parents le souhaitent (adaptation des conditions d'accueil, rythmes, locaux)

- effectifs réduits à 25, à 15-20 pour les 2 ans/3ans

- formation professionnelle, initiale et continue adaptée de haut niveau pour les enseignants en lien avec la recherche

- complémentarité d'un service public de la petite enfance de 0 à 2ans.

125 ans en arrière ? ou relance ambitieuse, épanouissement : imaginons et donnons-nous les possibilités de la réaliser.

Toute l'histoire montre que nous avons pu imposer son existence – regard des autres pays –, imposons sa relance.

La crise ? les dépenses sociales et éducatives sont un investissement.

30 vies de smicard pour 800 riches !!!!!